



Refus Temps partiel après les 3 ans d'un enfant

Par **Marjo44**, le **10/04/2019** à **22:31**

Bonjour,

J'occupe un poste de cadre commercial au sein d'une grande entreprise. Je travaille actuellement à 80 % afin de m'occuper de mes enfants. Mon dernier enfant va avoir 3 ans et j'aimerais continuer à travailler à 80 % mais mon employeur refuse car il dit que le temps partiel est incompatible avec un poste de commercial. Pour information certaines filiales de la maison mère autorisent les temps partiels même après les 3 ans des enfants. Est-ce normal ? que puis je faire ?

Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **11/04/2019** à **08:59**

Bonjour,

Faire comme les vaches, lorsqu'elles voient de l'herbe plus verte ailleurs, elles changent de pâturage.

Ceci étant, vous n'exprimez pas dans quelles conditions le temps partiel a été mis en place.